

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le 14 juin à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, David VEILLARD Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD,

Excusé(s) : Louis ROZÉ, Yannez BOUCHER, Christophe BOITTIN

Pouvoirs : Louis ROZE a donné pouvoir à Thierry DUPLAT
Yannez BOUCHER a donné pouvoir à Bernard DELAUNAY
Christophe BOITTIN a donné pouvoir à André MONGODIN

Rachel CHEVILLARD est nommée secrétaire de séance.

Modification apportée au procès-verbal du 21 avril 2016 : Mme Cécile GENDRON, tirée au sort pour les Jurés d'Assises, habite au 8 allée du Clos du Chêne (et non au 5 rue des Lilas comme indiqué).

Le conseil approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 21 avril 2016.

Les questions suivantes sont retirées de l'ordre du jour :

- amendes de police : acceptation de la subvention
- Rénovation des logements sociaux/commerce place de la Paix : dispositif de la livraison à soi-même

Le présent compte-rendu a été affiché le 22 juin 2016.

➤ 2016 06 14 d1 – Indemnité de gardiennage 2016 de l'église

Mme le Maire expose :

Pour 2015, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales était de 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Dès lors, pour l'année 2016, l'indemnité versée au Père MARSOLLIER, gardien qui réside dans la commune, pourrait être fixée à 474,22 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De fixer pour l'année 2016 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474,22 € pour le gardien qui réside dans la commune

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ 2016 06 14 d2 – Syndicat d'eau potable des Monts de Vilaine : modification des statuts

Mme le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal d'eau potable des Monts de Vilaine, par délibération en date du 31 mars 2016, a modifié l'adresse du siège du Syndicat. L'adresse initiale était « Mairie – 35500 Saint M'Hervé », l'adresse approuvée est : « 4 place de l'église – 35210 Châtillon-en-Vendelais ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ce changement d'adresse.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ce changement d'adresse.

➤ **2016 06 14 d3 – Vitré communauté : adhésion au conseil en énergie partagé**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 avril 2016,

Considérant que Vitré Communauté a créé un service de conseil en énergie partagé (CEP) en recrutant, en janvier 2013, un technicien spécialisé afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine propre par les missions suivantes :

- Réalisation du bilan énergétique complet du patrimoine communal (bâti, éclairage public,...) ;
- Accompagnement technique de la commune sur les projets de bâtiments neufs, d'amélioration du patrimoine existant, d'intégration d'énergies renouvelables et d'appui au montage des dossiers de subventions correspondants (certificats d'économies d'énergie, subventions Ademe – Région, ...)
- Suivi énergétique annuel de la commune dans le temps pour pérenniser les économies ;
- Animations d'actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des élus et des services techniques.

Considérant qu'il est à présent proposé la création d'un service commun afin de pérenniser cette prestation. Les deux conditions suivantes ont été exposées à l'ensemble des communes :

- Un engagement ferme des communes volontaires, en considérant qu'un poste permanent sera créé.
- Un financement du tiers du coût de ce même poste par l'ensemble des communes volontaires par réfaction de l'attribution de compensation après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- Considérant que ce service commun débutera le 1^{er} juillet 2016 pour une durée illimitée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au service commun de Conseil en Energie Partagé
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe et tout document se rapportant à ce dossier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 06 14 d4 – Vitré Communauté : rapport d'activités 2015**

Mme le Maire expose :

La commune doit prendre connaissance du rapport d'activité 2015 de Vitré Communauté. Elle donne ensuite lecture du rapport.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de Vitré communauté ainsi présenté.

➤ **2016 06 14 d5 – Groupement de commande curage des fossés : modification de la délibération du 21/04/2016**

Mme le Maire expose à l'assemblée ce qui suit.

Par délibération du 21 avril 2016, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour réaliser les travaux de curage des fossés 2016 et désigné M. André MONGODIN, représentant titulaire et M. Daniel CHEUL, représentant suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres.

Cette adhésion a été prise en application de l'article 8 du code des marchés publics. Cependant, au 1^{er} avril 2016, le code des marchés publics a été abrogé et remplacé par de nouvelles règles qui résultent de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret d'application du 25 mars 2016. Les services de la préfecture demandent à la commune de délibérer à nouveau sur cette question pour prendre en compte la réforme des marchés publics.

Madame le Maire propose aux membres présents de reprendre l'intégralité de la décision prise le 21 avril 2016 prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

Les communes de St M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, Balazé, Bréal sous Vitré, Mondevert ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de curage des fossés 2016.

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de curage des fossés pour l'année 2016, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune de ST M'HERVÉ sera coordinatrice du groupement de commandes pour l'année 2016 ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de curage des fossés 2016 sur les communes du groupement ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la demande des services de la préfecture pour prendre la réforme des marchés publics ;
- confirme son adhésion en 2016 au groupement de commandes pour réaliser les travaux de curage des fossés 2016 ;
- désigne un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :
 - o M. André MONGODIN, membre titulaire ;
 - o M. Daniel CHEUL, membre suppléant.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération curage des fossés 2016.

Cette délibération annule et remplace la décision du 21 avril 2016 n° 2016.04.21 d5

➤ **2016 06 14 d6 – Renouvellement de l'ouverture de crédit**

Mme le Maire, expose :

L'ouverture de crédit contractée auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine arrive à échéance le 8 juillet 2016.

Après examen des propositions transmises par plusieurs banques, il est proposé de renouveler le contrat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine aux conditions suivantes :

- Taux : Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.90 % (Euribor 3 mois actuel : - 0.257 %)
- Frais de dossier : 300 €
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant (prélevé en une fois par débit d'office)
- Montant : 300 000 €
- Durée : un an
- Décaissement/remboursement, montant minimum : 10 000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler l'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine aux conditions ci-dessus exposées
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 06 14 d7 – Personnel communal : avenant au contrat de l'agent d'entretien**

Mme le Maire expose :

Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015, modifiant le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, modifie les mentions obligatoires à faire figurer sur les contrats des agents contractuels de droit public.

L'acte de recrutement est un contrat écrit avec les mentions obligatoires suivantes :

- L'article de la loi du 26 janvier 1984 et l'alinéa (lorsque le contrat est conclu sur la base des articles 3 et 3-3)
- La date d'effet et la durée
- La définition du poste et sa catégorie hiérarchique
- Les conditions d'emploi (emploi du temps – horaires – congés)
- Les conditions de rémunération (traitement indiciaire et RIFSEEP le cas échéant)
- Les droits et obligations de l'agent
- La définition précise du motif de recrutement lorsque le contrat est conclu pour assurer un remplacement momentané d'agent absent (art 3-1), pour assurer une vacance temporaire d'emploi (art 3-2) ou pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités (art 3.1 – art 3.2)
- Le descriptif précis du poste (fiche de missions – Catégorie hiérarchique)
- Une éventuelle période d'essai et sa durée
- Le motif du recrutement
- Les conditions de rémunération

L'article 55 précise : "*Les contrats à durée indéterminée sont complétés de ces mentions dans un délai au plus égal à six mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret.*"

Il est donc nécessaire de prévoir un avenant au contrat de l'agent d'entretien avant le 30.06.2016, afin d'y intégrer toutes les mentions obligatoires.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant correspondant
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 06 14 d8 – Rénovation de la supérette : demande de subvention à Vitré Communauté**

Madame le Maire expose que le projet de rénovation de la supérette place de la Paix et dont le coût prévisionnel est de 127 456,10 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de Vitré Communauté au titre de dernier commerce de sa catégorie.

Cette subvention serait de 20 % du montant des travaux, subvention plafonnée à 20 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à demander la subvention auprès de Vitré Communauté
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 06 14 d9 – Rénovation des logements sociaux/commerce place de la Paix : demande de subvention ADEME / Région**

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des logements sociaux et du commerce place de la Paix et dont le coût prévisionnel est de 519 438,44 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'ADEME / Région.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à demander la subvention auprès de l'ADEME/Région
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **Compte-rendu des commissions**

➤ *Comité de pilotage du 26 avril 2016 :*

Pascale DAKA, adjointe au Maire, présente les travaux du comité de pilotage :

- Bilan du dispositif passerelle vacances d'avril
- Mini-camps passerelle été 2016
- Bilan accueil de loisirs
- Accueil de loisirs : projets été 2016

➤ *Commission bâtiments du 19 mai 2016 :*

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Porte commerce
- Rénovation rue de l'Eveil
- Contrats de maintenance
- Système de fermeture

➤ *Commission voirie du 10 mai 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Place de la bibliothèque
- Accès église et salle paroissiale
- Complexe sportif

➤ *Commission voirie du 08 juin 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Résultats analyse des offres pour le parking du Chant du Ruisseau et BAV au Clos du Chêne

➤ *Commission LASIC du 1^{er} et du 7 juin (avec les associations) 2016 :*

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Présentation du rapport de l'éducateur sportif
- Projet matinée des associations
- Validation des demandes des associations
- Forum 2016
- Festival Désarticulé

➤ **Questions et informations diverses**

1 – Dates à retenir

Commission Bâtiments : 15/06

Commission ECEJ : 16/06

Groupe de travail PLU (20h) : 27/06, 11/07

Fin de la séance : 23h

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 21 juillet 2016

Jeudi 8 septembre 2016

Jeudi 13 octobre 2016

Jeudi 17 novembre 2016

Jeudi 15 décembre 2016

La Maire :

Les membres du bureau municipal :